

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023.098

Séance du **DIX-HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 12 septembre 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum : 15

17 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, MOUCHET, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, LEVET, GUGLIOTTA, BREGEGERE REAL-LAFFRIQUE, ROGUET

6 pouvoirs :

Michel COLLOT à Jean-Pierre BELMAS, Anne-Lise VOUTAY MERMET à Pascal PELLIER, Maurice BERTRAND à Patrick ANTOINE, Fabienne PICHAT à Véronique FENEUL, Johann MARTINEZ à Dominique JOLIVET, Isabelle PAILLASSON à Christine MOUCHET

5 absents :

Mme MARAUD et MM. ALPSTEG, RIBOURDOUILLE, RICHARD et SILLARD

Objet : Opération de restructuration extension de la Mairie – Lot n°08 : Menuiseries intérieures – Avenant n°2

Dans le cadre de l'opération de travaux de restructuration et extension de la Mairie, un nouvel avenant doit être établi pour le lot n°08, notifié le 21 mars 2022 à l'entreprise SARL PELLET JAMBAZ.

A la suite d'une erreur matérielle du maître d'œuvre, l'approbation de l'avenant n°2 par délibération n°2023.079 du 17 juillet 2023 par le Conseil Municipal doit être annulée et remplacée. La FTM 18 correspond au lot n°09 et la FTM 20 correspond au lot n°08.

Le nouvel avenant n°2, qui doit être établi avec l'entreprise SARL PELLET JAMBAZ, titulaire du lot n°08 : Menuiseries intérieures, a pour objet d'opérer une plus-value à la suite de l'établissement de la fiche de travaux modificative n°20 par le maître d'œuvre comprenant la fourniture et la pose d'un ensemble menuisé en chêne avec porte stratifié dans la salle de repos et WC et pour le bureau de l'assistante sociale ainsi que la réhausse de plinthe en chêne entraînant une plus-value de 5 704,00 € HT, soit 6 844,80€ TTC sur le montant total du marché.

Un premier avenant avait été établi avec l'entreprise SARL PELLET JAMBAZ, titulaire du lot n°08, après avoir été approuvé par délibération n°2023.047 du Conseil Municipal du 02 mai 2023, il n'entraînait aucune incidence financière.

N° 2023.098

Selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié pour faible montant lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial. Considérant que le montant initial du lot s'élève à 207 041,50 € HT, soit 248 449,80 € TTC, que le montant total des modifications est une plus-value de 5 704,00 € HT, soit 6 844,80 € TTC ; le montant des modifications s'élève donc à 2,76 % du montant initial.

Le nouveau montant du marché est fixé à 212 745,50 € HT, soit 255 294,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'avenant n°2 incluant les modifications précitées ;

ARTICLE 2 : **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 21 septembre 2023

Le Maire
Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 25/09/2023



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.